



Bruxelles, le 12 novembre 2021

## COMMUNIQUE DE PRESSE CONJOINT

### 3<sup>ème</sup> SESSION DE LA COMMISSION MIXTE SUR L'ACCORD DE COOPERATION EN MATIERE DE PECHE DURABLE ENTRE LE ROYAUME DU MAROC ET L'UNION EUROPEENNE

---

Le Royaume du Maroc et l'Union européenne ont tenu la troisième session de la Commission Mixte prévue par l'Accord de coopération en matière de pêche durable les 11 et 12 novembre 2021, à Bruxelles.

La Délégation marocaine a été présidée par Madame Zakia DRIOUICH, Secrétaire Générale du Département de la Pêche Maritime. La délégation de l'Union européenne a été présidée, quant à elle, par Madame Céline IDIL, Chef d'Unité des négociations commerciales et accords de partenariat dans le domaine de la Pêche Durable de la Commission européenne.

Les deux parties se sont félicitées de la qualité exemplaire de leur coopération dans le domaine de la pêche maritime animée par un souci partagé de placer la durabilité des ressources halieutiques au cœur de leur partenariat.

Malgré la poursuite du contexte difficile marqué par le Covid-19, la deuxième année de mise en œuvre de l'accord s'est déroulée dans de bonnes conditions, permettant aux navires de pêche de l'Union européenne de poursuivre leurs activités de pêche.

Les résultats de la réunion scientifique conjointe au titre de l'année 2021 ont été présentés. Ce bilan scientifique est le fruit d'une étroite collaboration entre les deux parties, permettant d'assurer un suivi régulier de l'évolution de l'état des ressources et des recommandations scientifiques en vue de leur exploitation durable.

Par ailleurs, les deux parties ont salué la qualité des projets financés par l'appui sectoriel. Ces projets contribuent au développement et à la mise en œuvre de la stratégie nationale de développement du secteur de la pêche et de l'aquaculture.

Les parties ont également examiné et validé le rapport sur la répartition géographique et sociale des tranches de l'accès et des redevances de la même année.

Rappelons que l'Accord de coopération en matière de pêche durable entre le Royaume du Maroc et l'Union européenne est entré en vigueur le 18 juillet 2019. Le Royaume du Maroc et l'Union européenne entretiennent une coopération étroite et ancienne en matière de pêches maritimes, le premier accord de pêche ayant été conclu entre les parties en 1988.